



Ronde de la Vallée de l'Oise de Tir à l'Arc

Compte rendu de réunion de la Ronde 26 septembre 2020 à Compiègne

Ordre du jour :

Coupe des Capitaines.

Préparation du calendrier de nos concours.

Championnat d'Hiver.

Inscription des pelotons de la Coupe d'Hiver (10€ par équipe)

Rapport financier 2019 : le trésorier Monsieur Denis PAQUET

Quitus au trésorier

Présentation du budget prévisionnel 2020 et vote de ce budget

Rapport des commissions.

Questions diverses

Coupe des Capitaines :

Le Président Daniel LEFEVRE ouvre le Tir de la coupe des capitaines à 14h30

Le gagnant est Jacques VOUTCHKOVITCH de Tracy le Mont

2^{ème} Gérard TROUILLET Larbroye 3^{ème} Hubert VROMMAN Pontoise les Noyon.

Le Président remet sous les applaudissements, le trophée des Capitaines à la Cie de Tracy le Mont.

Les Compagnies : **9 représentants sur 12 - 18 voix sur 23 – quorum atteint**

Représentées : Blérancourt, Carlepont, Choisy au Bac, Compiègne, Cuise la Motte, Larbroye, Le Plessis-Brion, Pontoise les Noyon, Tracy le Mont.

Excusée : Blérancourt St Sébastien.

Absentes : Pierrefonds, Rethondes.

Les Commissions :

Présentes : Arbitrage, Sportive Jeunes.

Accueil des participants :

A 16h05, le président Daniel LEFEVRE reçoit Jean-Claude LAVERNHE président du comité directeur de l'Oise et ouvre la réunion en remerciant les membres présents et les archers de Compiègne de nous accueillir.

Préparation du calendrier de nos concours.

Création du calendrier 2021 et mise à jour du calendrier 2020.

Voir en Annexe : Calendrier2020 et Calendrier2021

Championnat d'Hiver.

Après tirage au sort : inscriptions de 10 pelotons de 3 et 4 archers en 3 groupes.

Avec le tirage actuel, nous retrouvons Cuise 1 et Cuise 2 en même temps dans les jeux de Cuise la Motte les 07 et 28 février 2021.

En cas de mesures restrictives au COVID 19, pouvant imposer un rassemblement maximum de 10 personnes, il faut intervertir dans le Groupe 2 : Cuise 2 et Compiègne.

| GROUPE 1 | GROUPE 2 | GROUPE 3 |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1 St Sébastien | 1 Carlepont | 1 Tracy |
| 2 Cuise 1 | 2 Compiègne | 2 Choisy 2 |
| 3 Choisy 1 | 3 Cuise 2 | 3 Pontoise |
| 4 Rethondes | | |

Dates indicatives des rencontres :

| | | | |
|-------------|-------------------------------------|------------|-------------------------------------|
| 8 novembre | 1 reçoit 3 et 2 reçoit 4 ou 2 repos | 10 janvier | 3 reçoit 1 et 4 reçoit 2 ou 2 repos |
| 15 novembre | 3 reçoit 2 et 4 reçoit 1 ou 1 repos | 7 février | 2 reçoit 3 et 1 reçoit 4 ou 1 repos |
| 6 décembre | 1 reçoit 2 et 3 reçoit 4 ou 3 repos | 28 février | 2 reçoit 1 et 4 reçoit 3 ou 3 repos |

Bien entendu, les dates et lieux des rencontres sont modifiables après accord des participants.

La limite étant de terminer les matchs avant la fin du mois de février, ceci afin de procéder à la remise des prix lors de l'assemblée générale le 6 mars 2021.

Paiement des pelotons de la Coupe d'Hiver (10€ par équipe)

Rapport financier : présenté par le trésorier Monsieur Denis PAQUET

Bilan financier du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/ 12/ 2019, du rapport du Trésorier, approuvent les susnommés comptes tels qu'ils leur sont présentés par le Trésorier et lui donnent quitus pour sa gestion.

Quitus au trésorier

Après avoir pris connaissance des comptes annuels, le Président demande alors à l'Assemblée de voter le quitus de gestion pour l'exercice 2019.

Le « Quitus » est donné à l'unanimité à Monsieur Denis PAQUET.

Voir en Annexe : Bilan 2019- Budget 2020.

Présentation du budget prévisionnel 2020

Après discussions et réponses aux questions formulées, le budget prévisionnel 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité.

Rapport des commissions.

Commission arbitre :

Les clubs doivent avoir obtenu l'autorisation de leur Mairie ou de la collectivité locale en charge des activités physiques et sportives pour ouvrir leurs installations.

En compétition : une cible par personne et le port du masque est obligatoire sauf en position de tir.

La FFTA met à disposition des protocoles pour mettre en place une pratique du tir à l'arc dans de bonnes conditions sanitaires pour l'ensemble des publics.

Denis PAQUET arbitre national se met à votre disposition pour lui donner des idées ou lui poser des questions.

Questions diverses :

Licences Ronde de la Vallée de l'Oise :

La cotisation licence 2021 est de 2,50 euros par archers.

Pour les nouveaux archers n'étant pas affiliés en 2020 à notre Ronde la cotisation sera de 5 euros.

Mots de conclusion :

Clôture de la réunion à 17h10

Prochaine réunion samedi 5 décembre 2020 à 17h00 à Tracy le Mont

Le Président

Le Secrétaire

Daniel LEFEVRE

Michel MORLOT